

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 27 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 18
Pouvoir : 3
Absents : 6

Date de la convocation : 20/06/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, RENAUD Didier, Bruno SULLI.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

Thierry BEUROIS représenté par JF FRAUDEAU

Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ
Freddy ROYER représenté par D GAUTHIER**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, BRUNIER Maud, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, PHELIPPEAU Gilles,**Secrétaire de séance** : Malika ERRAÏSS**DELIBÉRATION N° 130****RAPPORTEUR** : Jean-François FRAUDEAU**OBJET : TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX (en année scolaire)
AU 1ER JUILLET ET 1ER SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé au conseil municipal de fixer les **tarifs des services municipaux concernés par l'année scolaire à savoir** :

- la fréquentation des écoles par les communes extérieures
- le ramassage scolaire
- l'école municipale de dessin
- l'ALSH
- l'accueil périscolaire
- la restauration scolaire
- les menus fournis par la cuisine centrale
- la rémunération des intervenants au Point Jeunes et l'ALSH
- l'adhésion au Point-Jeunes
- Le Pass'Jeunes

Ces tarifs ont fait l'objet d'un examen en commission "Petite Enfance, Enfance, Jeunesse", puis validés en bureau municipal.

Il est proposé au conseil municipal **de maintenir les tarifs à l'identique pour l'année scolaire 2019/2020** conformément au tableau joint à la présente délibération.

VU les propositions de la commission "Petite enfance, enfance, jeunesse" du 14 mai 2019,
VU l'avis du bureau municipal du 11 juin 2019,
VU le tableau présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
-**décide** de maintenir les tarifs des services municipaux à l'identique pour l'année scolaire 2019/2020,
conformément au tableau joint à la présente ;
-**charge** Mme la Maire de leur application.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

